

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 22 novembre 2021, à 19 h 30**

**AVIS DE CONVOCAATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h 30.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Période de questions du public.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606027

Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606028

Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Levée de la séance.

---

Marc-Aurèle APLOGAN  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 17 novembre 2021

**Dossier # : 1217606027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2022, tel qu'il apparaît ci-après dans le présent sommaire, incluant les pièces jointes qui font partie intégrante de celui-ci;

QUE soit approuvé l'organigramme de chacune des unités administratives de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2022, dans la forme décrite dans les fichiers joints au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice financier 2022, le tout conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 16:16

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217606027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent adopter leur budget de fonctionnement de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 289 Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**DESCRIPTION**

En sommaire, les revenus et dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2022 sont les suivants :

	<b>Budget original 2021</b>	<b>Budget proposé 2022</b>	<b>Variation</b>
Transferts centraux	31 808 500 \$	32 200 600 \$	392 100 \$
Taxes locales	9 933 200 \$	10 189 600 \$	256 400 \$
Affectation de surplus	1 437 000 \$	1 750 000 \$	313 000 \$
Affectation – Virement au fonds de roulement	(109 000) \$	(72 100) \$	36 900 \$
Permis	0 \$	324 500 \$	324 500 \$
Revenus de tarification locale	832 000 \$	825 000 \$	(7 000) \$
<b>Total</b>	<b>43 901 700 \$</b>	<b>45 217 600 \$</b>	<b>1 315 900 \$</b>

	<b>Budget original 2021</b>	<b>Budget proposé 2022</b>	<b>Variation (%)</b>
Rémunération	25 446 100 \$	26 691 000 \$	4,9 %
Cotisations de l'employeur	7 252 600 \$	7 837 100 \$	8,1 %
Transport et communication	391 500 \$	326 800 \$	-16,5 %
Honoraires professionnels et services techniques	3 764 000 \$	3 262 400 \$	-13,3 %
Location, entretien et réparation	1 502 100 \$	1 536 700 \$	2,3 %
Biens durables et non durables	3 544 600 \$	3 545 000 \$	0,0 %
Autres	2 000 800 \$	2 018 600 \$	0,9 %
<b>Total</b>	<b>43 901 700 \$</b>	<b>45 217 600 \$</b>	<b>3,0 %</b>

## JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Revenus

- La taxe de 0,05 \$/100 \$ résultat de l'espace fiscal cédé par le Service des finances demeure;
- La taxe locale de 0,0975 \$/100 \$ d'évaluation demeure;
- Abolition des frais de retard des bibliothèques.

### Dépenses

- Mesures d'apaisement de la circulation;
- Élaborer le Plan collectif d'action pour les aînés;
- Poursuite des plans d'action collectifs : Priorité Jeunesse, développement économique et développement culturel;
- Déploiement du plan collectif en habitation;
- Finalisation de la mise en œuvre du Plan directeur des parcs;
- Nouvelle offre de services au pavillon du parc Henri-Bourassa, à la Maison Brignon-dit-Lapierre et à la piscine Henri-Bourassa;
- Sensibilisation au recyclage, à la cueillette des résidus alimentaires et à la propreté de nos rues.

## **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation de la charge fiscale est estimée à moins de 1,1 % pour le secteur résidentiel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fois adopté, le budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une communication à la population de l'Arrondissement, soit par un envoi individuel ou par la publication d'un avis dans un journal local. L'Arrondissement prévoit un résumé pour parution dans « Le Guide de Montréal-Nord ». La présentation sera aussi disponible sur le site Internet de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Deux règlements de taxation et un portant sur la tarification seront présentés à une séance ultérieure.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-11



**Dossier # : 1217606028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée la liste des projets ci-jointe qui constitue le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2022 à 2031;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, exercices financiers de 2022 à 2031.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-12 14:20

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217606028

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes et la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre leur budget du Programme triennal d'investissement (PTI) de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

Depuis le regroupement municipal de 2002 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les dépenses financières engendrées dans le cadre du PTI étaient financées par des emprunts à long terme remboursés par la taxe foncière générale, imposée à l'ensemble des propriétés de la Ville de Montréal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les règlements d'emprunt sont adoptés par l'arrondissement et sont financés par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement (article 146.1 de la Charte de la Ville, modifiée par la Loi 33). Seules les dépenses réalisées entre 2005 et 2019 servent donc à calculer la taxe sur l'investissement qui apparaîtra au compte de taxe de l'année 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 290 Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**DESCRIPTION**

Pour la période 2022 à 2031, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) prévoit investir 48,5 millions \$. Il s'agit principalement de projets liés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, à l'aménagement de parcs, à la mise à niveau des chalets de parc et autres bâtiments ainsi qu'à des travaux qui découlent de la mise en valeur du territoire.

PDI 2022-2031 Sommaire					
Projets	2022	2023	2024	2025 à 2031	Total
Mise en valeur du territoire	2 800 000 \$	2 050 000 \$	250 000 \$	1 700 000 \$	6 800 000 \$
Parcs	604 000 \$	500 000 \$	4 014 000 \$	5 300 000 \$	10 418 000 \$

Bâtiments	2 734 000 \$	1 000 000 \$	100 000 \$	8 534 000 \$	12 368 000 \$
Réfection routière	900 000 \$	2 214 000 \$	600 000 \$	14 214 000 \$	17 928 000 \$
Informatique	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$	1 000 000 \$
<b>Total des projets</b>	<b>7 138 000 \$</b>	<b>5 864 000 \$</b>	<b>5 064 000 \$</b>	<b>30 448 000 \$</b>	<b>48 514 000 \$</b>
<b>Total des projets à financement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025 à 2031</b>	<b>Total</b>
Fonds de roulement	100 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	700 000 \$	1 100 000 \$
Surplus et réserves	2 824 000 \$	1 500 000 \$	700 000 \$	250 000 \$	5 274 000 \$
Règlements d'emprunt à adopter	4 214 000 \$	4 214 000 \$	4 214 000 \$	29 498 000 \$	42 140 000 \$
<b>Total</b>	<b>7 138 000 \$</b>	<b>5 864 000 \$</b>	<b>5 064 000 \$</b>	<b>30 448 000 \$</b>	<b>48 514 000 \$</b>

## JUSTIFICATION

L'approbation de la liste des projets prévus dans le Programme décennal d'investissement (PDI) est requise par la Loi.

Le budget du PDI de l'Arrondissement, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de 4 214 000 \$ annuellement pour les années financières de 2022 à 2031. Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'Arrondissement à partir de l'exercice 2023.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'exercice 2005, le coût du service de la dette afférente aux dépenses en immobilisations est à la charge des contribuables de l'Arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront gérées par la Division des relations avec les citoyens et des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération devraient adopter le PDI au cours de la semaine du **13 décembre 2021**.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÉGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-11